

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nuria Gorrite et consorts
concernant l'informatique et l'information lors des élections fédérales du 23 octobre 2011-
derrière le bug de la DSI, le chaos au SECRI**

et

**Réponse à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Le bug de l'informatique et le bug
de l'information**

La commission nommée par le bureau du Grand Conseil était formée de la Commission de gestion, de deux représentants de la Commission thématique des systèmes d'information et de la postulante Nuria Gorrite. Les députés suivants étaient présents le 26 avril 2012 : Mmes Fabienne Despot, Ginette Duvoisin, Christiane Jaquet-Berger, Catherine Labouchère, Valérie Schwaar ainsi que MM. Albert Chapalay, André Chatelain, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Laurent Ballif (remplaçant Nuria Gorrite, excusée), Yves Ferrari, Olivier Kernen, Claude Schwab et Laurent Wehrli de même que Anne-Marie Depoisier confirmée dans le rôle de présidente-rapporteuse. Se sont excusés : MM. Philippe Cornamusaz, Claude-Eric Dufour et Philippe Reymond ainsi que Mme Nuria Gorrite.

Notre secrétaire Sophie Metraux a rédigé d'excellentes notes de séances ce qui facilite beaucoup la rédaction de ce rapport, un chaleureux merci.

Madame la Cheffe du DINT était accompagnée MM. Patrick Amaru, chef de la DSI, Eric Golaz, chef du SeCRI, Siegfried Chemouny, chef de la section droits politiques - SeCri et Stève Maucci, secrétaire général-adjoint du DINT. Nous les remercions pour les informations reçues et leur disponibilité.

D'entrée de cause Madame la Conseillère d'Etat nous assure que le Conseil d'Etat a pris très au sérieux l'affaire du bug de Votelec lors des élections du 23 octobre 2011 et qu'il a reconnu l'entière responsabilité de ses services aussi bien du SeCRI que de la DSI. La cheffe du DINT nous assure aussi qu'à la suite de ce regrettable incident, toutes les mesures ont été prises afin que les élections du 11 mars et du 1^{er} avril 2012 se passent dans de bonnes conditions. Tous les collaborateurs impliqués se sont fortement engagés, de nombreux tests ont été faits et le pire a même été envisagé : la panne générale et des réponses adéquates.

Une délégation de la COGES formée de quatre députés ne se représentant pas aux élections a passé une bonne partie de la journée du 11 mars sur le terrain afin d'observer le déroulement des opérations. Elle peut témoigner de l'investissement de chacune et chacun et assurer que le dépouillement s'est très bien passé.

Il faut ici rappeler que les résultats n'ont jamais été mis en cause, ils étaient justes et incontestés. A cet égard, nous avons appris que dans le cadre des tests effectués entre octobre 2011 et mars 2012, les résultats du 23 octobre ont été recalculés manuellement : aucune erreur n'est apparue.

La commission unanime prend acte du rapport du Conseil d'Etat détaillant les nombreuses dispositions permettant d'éviter la reproduction d'une telle situation. Sachant aussi que la COGES attend les réponses aux 9 observations contenues dans son rapport spécifique sur le bug du 23 octobre et que la discussion aura lieu à ce moment-là, la commission n'entamera pas de discussion quant à la suite de Votelec et concernant le contentieux s'y rapportant. A ce sujet, le chef de la DSI nous apporte les informations suivantes :

- Si jusqu'alors l'on ne savait pas si la source du problème était l'infrastructure ou l'applicatif, il est depuis peu avéré qu'il s'agissait de l'applicatif. Bien que la société Open Web Technologies (OWT) le reconnaisse maintenant à 100%, elle n'admet toutefois pas de responsabilité.

La commission se demande si le Conseil d'Etat envisage tout de même d'engager des procédures.

Concernant l'organigramme de la page 11 du rapport, il est expliqué que, si la structure de la cellule de crise n'a pas fondamentalement changé, le rôle de chacun des protagonistes a toutefois été précisé et la communication entre eux optimisée. Afin d'améliorer la communication, principal problème le 23 octobre, les communes ont reçu deux courriers leur indiquant la marche à suivre en cas de problèmes, des rappels sur les mesures techniques relatives à la procédure, le numéro de téléphone privé du chef de service du SeCRi a été donné à titre de "hot line", le rôle des préfets a été précisé.

Pour terminer il est noté, avec le sourire, que le travail effectué pour résoudre les problèmes rencontrés par Votelec a finalement permis d'en faire un programme digne d'être exporté. Le canton de Fribourg est en effet intéressé.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le rapport du Conseil d'Etat comme réponse au postulat.

Renens, le 4 mai 2012

La rapportrice :
(signé) *Anne-Marie Depoisier*